THE STATE TROOPS.

Apportionment Table Issued by the War Department.

Shows How Many Soldiers Each State Would Be Expected to Furnish on Basis of Call for 50,000 Men.

In anticipation of the possibility of a call on the national guard of the states and the territories to assist in the national defense in the case of war with Spain Adjt. Gen. Corbin, of the army, has compiled a mass of interesting information in connection with the strength of the national guard and the quota each state and territory would be expected to furnish under calls for from 50,000 to 200,000 men, according, first, to the strength of the national guard and, second, according to the population of the different states and territories. These tables are very complete and show precisely the number of men each state or territory would be expected to furnish under the constitution regardless of the strength of the national guards' organizations in each state and territory.

The following is the official apportionment of the various states and territories on a basis of a call for 50,000 men, the proportions being maintained according to the same ratio in the case of calls for 100,000, 150,000 and 200,000 men:

APPORTIONMENT FOR CALL OF 50,000 MEN.

State.	Strength.	On National Guard Basis.	On Basis of Population.
Alabama	4,500	1,061	1,800
Arkansas	2,400	533	910
California	4,400	1,623	1,295
Colorado	1,800	465	580
Connecticut	3,800	1,220	642
Delaware	1,000	194	136
Florida	2,200	493	300
Georgia	8,800	1,973	1,270
Idaho	800	229	93
Illinois	9,200	2,552	3,219
Indiana	4,100	1,190	1,721
Iowa	4,800	1,075	1,050
Kansas	2,700	561	1,115
Kentucky	2,600	594	1,363
Louisiana	3,700	1,229	776
Maine	2,400	656	502
Maryland	3,800	920	777
Massachusetts	8,500	2,290	1,898
Michigan	4,200	1,305	1,749
Minnesota	3,000	849	1,149
Mississippi	3,300	790	863
Missouri	3,800	1,164	2,164
Montana	1,100	227	209
Nebraska	2,500	540	965
Nevada	600	162	65
New Hampshire	2,600	703	301
New Jersey	6,200	1,897	1,185
New York	17,700	5,705	6,005
North Carolina	2,000	738	1,084
North Dakota	1,200	288	184
Ohio	9,600	2,644	2,899
Oregon	2,200	634	332
Pennsylvania	13,700	4,047	4,208
Rhode Island	1,900	452	284
South Dakota	1,100	273	749
South Carolina	9,400	1,662	959
Tennessee	2,700	684	1,224
Texas	5,300	1,244	1,692
Utah	1,400	194	170
Vermont	1,300	344	253
Virginia	5,000	1,205	1,115
Washington	1,700	324	472
West Virginia	1,700	386	556
Wisconsin	4,200	1,205	1,210
Wyoming	900	205	92
Arizona	1,000	223	72
District Columbia	3,100	521	180
New Mexico	600	159	138
Oklahoma	1,200	220	56

It is stated by Adjt. Gen. Corbin that in case a call for troops becomes necessary it will be based upon the population of the different states, and the above table shows that with few exceptions the national guard of the various states and territories is fully equal to a demand for a call for 200,000 men.

JOINS EPISCOPAL CHURCH.

Prof. Shields, of Princeton University, Severs His Connection with Presbyterian Church.

Bishop Coleman, of Wilmington, Del., has been notified by letter from Bishop Potter, of New York, that Prof. Charles Shields, of the Princeton theological seminary, has been received into the Episcopal church, and was recently confirmed by Bishop Potter.

Prof. Shields is the man who joined with Grover Cleveland in signing a petition for a liquor license for Princeton Inn. He was once a moderator of the general assembly of the Presbyterian church.

His action in signing the petition for a license for Princeton Inn caused much adverse criticism. At a meeing of the New York synod of the United Presbyterian church held in Jersey City, October 21 last, the committee on reform created a sensation by its reference to Prof. Shields' course. Its report said: "Words fail to express our sorrow and amazement. We enter emphatic protest against the appearance of this monster (liquor) under the sanction of the professors of American Protestant institutions of education."

Prof. Shields on October 25, authorized the statement that "in consequence of the unjust, unconstitutional and defamatory action" of certain presbyteries and synods involving his good name, he had decided for his own personal protection, to separate himself from the Presbyterian church.

GLADSTONE IS RESIGNED.

Abandonment of All Literary Work Causes Him Deep Grief, But He Submits to the Inevitable.

Mr. Gladstone has finally become resigned to the abandonment of his literary work and though it has deeply grieved him, he will give up writing his biography and will end his six months' devoted toil on "The Early Fathers." In a letter to his publisher, couched in a spirit of heroic resignation, Mr. Gladstone says he is no longer able to read or write. The old statesman continues his affectionate leave takings of old friends. To one of the latter Mr. Gladstone said:

"No doubt I have suffered a good deal during the last six months, but then I had 176 months almost without pain."

Hair Dye Shortens Life.

Hair dye is considered so detrimental to long life that a continental assurance company refuses to insure the lives of persons using it.

PRESBYTERIANISM.

The Princeton Inn Incident May Result in the College Breaking Away from the Church.

War is threatened in the Presbyterian church that will overshadow the famous controversy over Dr. Briggs' alleged heresy. The present trouble grows out of the Princeton Inn incident, when former President Grover Cleveland joined with Prof. Charles Woodruff Shields, who holds the chair of harmony and science and revealed religion in Princeton college, and other property owners of the university town in signing a petition that a liquor license be granted to that hostelry, which is a favorite resort for students as well as for members of the faculty and their friends.

It was told that Prof. Shields had left the Presbyterian church and had been confirmed in the Episcopal faith by Bishop Potter. This caused a sensation.

In Princeton, however, it was nothing to the feeling aroused when it was learned that President Patton, with Prof. Duffield and Prof. Cameron, of the college, had refused to go as delegates to the Presbyterian general assembly. Many persons predicted that this action presaged the absolute breaking away of Princeton university from the denomination. It is probable that the college will be entirely without representation at the convention.

The ground of the refusal of President Patton and his two colleagues to serve as delegates is that they expect the faculty of the college will be censured on account of the Princeton Inn trouble. The opinion is expressed that no explanation they might offer would be accepted by the assembly, as Prof. Shields' action in indorsing the application for the liquor license has been denounced formally in scathing terms by Presbyterian bodies in almost every state of the union. President Patton's present course is held to indicate that, since war is to be declared between the church and the college, the college will begin it.

DEAD WIFE IN HAND CART.

William Jones Taking the Remains Back from Indiana to Ohio for Burial.

The spectacle of a man transporting the dead body of his wife overland shocked the citizens of the northern part of Delaware county, Ind. He claims Paulding county, O., as his destination, and says he will not dispose of the body until he reaches his old home, which is yet two days' distant, since his mode of travel is very slow and tedious, he being on foot.

Farmers and others who have conversed with the stranger assert that he has the remains of his wife carefully wrapped in a sheet and deposited in the bed of a hand wagon scarcely large enough to accommodate the body and his two living children, four and two years old, respectively. He reports that the wife died a few days ago while they were en route, and, being loath to leave her body in some lonely graveyard, he decided to take it back to his native state for burial.

The little ones ride in the wagon with their dead mother, while the dejected father trudges along from dawn to sunset, draging his ghastly burden after him. At nightfall he lifts the body from the wagon and lays it on the ground and makes a bed for the children. At daybreak he resumes his journey along the country roads, stopping only as necessity requires. He gave the name of William Jones and passed through Eaton.

WOULD MAKE BIG ARMY.

Maj.-Gen. Miles Makes a Statement Regarding the Raising of Troops in Event of War.

Maj. Gen. Nelson A. Miles, commanding the army, said the other day that considerable misapprehension exists in regard to the raising of troops in the event of war. He thought the people should understand the situation more thoroughly than appears to be the case at present. "In the event of the passage of the resolution reported by the senate foreign relations committee," said Gen. Miles, "the president would have authority to call into the service of the government militia to the number of about 12,000,000. The third section of the resolution directs and empowers the president 'to use the entire land and naval forces of the United States and to call into the actual service of the United States the militia of the several states, to such an extent as may be necessary to carry these resolutions into effect.'"

SOUSA AND HIS BAND GOING.

Will Be Attached to a New York Regiment—Anxious to Help in War with Spain.

Sousa, the bandmaster, believes there will be a war with Spain.

"I shall attach myself to a New York regiment," said he, "and accept the fortunes of war. Most of my musicians will enlist with me.

"My father was a Spaniard who was driven from home by political persecution. He entertained an intense hatred for the Spanish government. He fought in the union army during the rebellion. I served 12 years as leader of the United States marine band and am familiar with soldier life."

Small Salaries for Canadian Preachers

It is stated that five-eighths of the pastors of the Methodist church of Canada live on salaries ranging from $500 to $1,000. Three hundred and eighty receive less than $500 and only ten receive $2,000 a year.

Hindoos Played Cards.

The Hindoos were the first to use playing cards, though they were used in China as early as 1120 A. D.

A GOOD WAR VESSEL.

New Cruiser New Orleans Will Give Good Account of Herself.

Built for Brazil and for Use in a Warm Climate She Was Not Fitted Up with Heating Apparatus.

The New Orleans, formerly the Brazilian cruiser Amazonas, which has arrived at New York in company with the San Francisco, will undoubtedly be a very great help to the American navy in case war should be declared. The vessel, which was recently purchased from the Brazilian government, was built by Armstrong & Co., of Newcastle-on-Tyne, England, and a representative of that firm, George Robson, came over on the vessel and superintended the working of the machinery during the entire passage. Mr. Robson, who is a skilled engineer, told a representative of the Press that he was perfectly satisfied with the manner in which the New Orleans acquitted herself on her initial trip across the Atlantic, and said that his most sanguine anticipations of her capabilities were more than realized. In this Mr. Robson was backed up by all the officers on board, who were loud in their praises of the qualities of the new warship.

The New Orleans free board is only about half as high as that of the San Francisco, and she ships a lot of water; in fact, she is what naval experts would call a "wet ship." Having been built for use in a tropical climate, the New Orleans has no heating apparatus, and this is one of the defects which the American officers discovered before they were many hours on board.

The New Orleans can attain a speed of 22¼ knots an hour under forced draught.

TELLS WHY HE LEAVES.

Prof. Shields Gives the Reasons for His Withdrawal from the Presbyterian Church.

In view of certain erroneous statements which have appeared recently with regard to the late reception into the communion of the Protestant Episcopal church of Prof. Charles W. Shields, of Princeton college, Dr. Shields consented, for the first time, to speak on the subject.

"For the last 30 years," he said, "I have held the chair of the harmony of science and revealed religion in the philosophical department of Princeton college, which, though practically Presbyterian, is under no ecclesiastical control.

"My retirement from the Presbyterian church was voluntary and strictly constitutional and regular in form. The license of the much misrepresented Princeton inn was indorsed by other church members in good standing and was not contrary to any Presbyterian law or canon applicable to the case.

"I left the Presbyterian church on personal grounds, in order to protect myself from detraction, as well as to protest against a false temperance which seems now to be terrorizing that communion.

"In my letter of withdrawal I announced an intention to enter some other portion of the visible Catholic church, and I have now fulfilled this intention consistently with my public record in the cause of Catholic unity. I have long maintained in my writings the historic churches of the reformation, such as the Lutheran, the Reformed, the Presbyterian and the Protestant Episcopal, are generally more or less normal portions of the Catholic and Apostolic church, which should be reunited in this country. To the last-named communion, the Protestant Episcopal church, I have been drawn by my studies, tastes, affinities and opinions."

PREACHERS DEFEND BICYCLE.

Episcopalian Divines Don't Believe the Use of the Wheel on Sunday Is Demoralizing.

The Louisville (Ky.) convention of Episcopal churches, at its session, engaged in a discussion of Sunday observance, and in connection therewith took up the practice of Sunday bicycling. After several expressions against it, Rev. George Grant Smith took issue and advocated the bicycle. He thought it did a good work for those whose mental and physical condition was such as to require a ride in order to obtain a quiet respite from cares and worries. He did not think the majority of men who ride the wheel on Sunday did so in order to go to a saloon. Dr. Craik, dean of Christ church cathedral, made remarks in commendation of the wheel. He referred to various expressions from Louisville clergymen pro and con on Sunday bicycling. He thought the conditions of life in a city were so varied that it was a difficult problem to answer for all alike. "I have deep sympathy," said he, "for the mechanic who works all day during the week without any hours for recreation, and it would be hard to expect too much of him."

CALIFORNIA STOCKMEN.

Alarmed Over Prospective Drought They Are Leaving Swamp Lands for Pasturage.

Owing to the dread of drought the stockmen in central and southern California are leasing swamp and overflowed land in the river bottoms with the hope of securing pasturage later in the season than they can hope for in more elevated sections. The average rental paid is 50 cents an acre, although for some choice pieces it is reported that in one instance $3 an acre has been paid. Even land at present under water has been leased, as in the case of Venice island, on the San Joaquin. The single firm of Miller & Lux has leased no less than 30,000 acres. Sheepmen are trying to find pasturage in the mountains.

Disease Spread by Earthworms.

The earthworm, glorified by Darwin, is now accused of playing considerable part in the spread of disease. Pasteur found germs of charbon near the surface of soil in which sheep that had died from the disease had been buried several years previously.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée du Premier District.

Connue comme le No. 730 rue Gayoso, entre les rues Perdido et Gravier.

Patrick J. Bourke vs M. et Mme John Booker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,296—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Perdido et Gravier, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 625, lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent-quarante-quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—1°. L'acquéreur payera comptant, la somme de deux cents dollars, avec 8 0|0 par an d'intérêt sur cette somme à partir du 5 décembre 1895, jusqu'au paiement; un et un-demi pour cent sur le montant du dit principal et de l'intérêt pour honoraire d'avocats les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat, (jusqu'à 1897 inclusivement) sur la dite propriété.

2°. L'acquéreur devant assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement d'un billet de cent dollars, fait par Mme Cora Booker, défenderesse, en date du 5 décembre 1895, et fait payable trois ans après sa date, avec 8 0|0 par an d'intérêt, à partir de la date jusqu'au paiement et paraphé "Ne Varietur" par Bernard Titche, notaire, le 5 décembre 1895 pour identification avec l'acte d'hypothèque et de vente passé pardevant lui à la dite date.

3°. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Wynne Rogers, avocat pour le plaignant.
30 avril—30—mai 6 13 20 27—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété du Septième District.

Emile E. Hatry vs Geo C. Lafaye.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 56,138—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, des lots de terre ci-après décrits, avec les bâtisses et améliarations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 181, anciennement 64 A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Jeannette, Dublin et Cinquième. Lots 7 et 8 font face à l'avenue Carrollton, se touchant et mesurant chacun trente pieds un pouce et un 6|10 ligne sur cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles et une portion du lot No 11 commençant à soixante pieds deux pouces et trois 2|10 lignes de la rue Jeannette et mesurant trente pieds de largeur sur le côté le plus près de la rue Jeannette, la même largeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Cinquième par une profondeur sur une ligne parallèle avec l'avenue Carrollton et entre lignes égales, soixante pieds deux pouces et 2|10 lignes, ladite portion étant immédiatement dans le fond des lots 7 et 8; aussi une portion du lot No 12 commençant à une distance de soixante pieds deux pouces et trois 2|10 lignes de la rue Jeannette. Elle a une largeur de trente pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds trois et quatre 4|5 lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. F. Brewer, avocat pour le plaignant.
15 avril—15 16 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Cinquième District.

Connu comme No 801 avenue Opelousas, coin de la rue Belleville.

Agapito Crespo vs Mme Mary A. Holton, veuve de John T. Tierney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,275—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Belleville dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 127 compris entre les avenues Opelousas, (anciennement Market,) Sidell, (anciennement Jackson), Elmira et la rue Belleville (anciennement Chestnut) Ledit lot est désigné par le No 1 conformément à un croquis annexé à un acte passé pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 30 juin 1891, ledit lot mesurant trente-deux pieds de face à l'avenue Opelousas (anciennement Market) sur une profondeur de cent-trente pieds de face à la rue Belleville et formant l'encoignure dudit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Wm H. Seymour, avocat pour le plaignant.
22 avril—22 23 29—mai 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le sherif civil de propriétés de valeur, améliorées dans le Quatrième District.

Sur la rue Sorapuru, entre Rousseau et St Thomas. La rue à l'arrière étant Philip,

Connue comme "Vienna Model Bakery"

Emanuel Smith vs Vienna Model Bakery Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,901.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 12 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippe, Rousseau, St Thomas, anciennement Fulton, et Sorapuru, désigné comme lots Nos 116, 117 et 120 sur un plan fait par H. Grant, voyer, le 2 février 1844, déposé parmi les archives de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville. Le dit lot 116 mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et six lignes de face sur la rue Sorapuru par une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; Lot 117 mesure trente-trois pieds et cinq pouces et une ligne de face sur la rue Sorapuru, par cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles et le lot 120 mesure trente-trois pieds cinq pouces de face sur la rue Sorapuru par cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—7 8 14 21 28—mai 5 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Connue comme le No 801 avenue Napoléon, coin de la rue Constance.

Mme Charlotte Bourque, veuve de Predon Bourque, versus Emile Jordy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 56,324.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 19 (maintenant No 203) borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Magasin et Constance, désigné comme lot No Un dudit ilet sur un plan litographique de X. Magny, annexé à un acte pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, daté du 5 août 1867, étant un acte de vente par Joachim Kohn à Peter Mulligan. Ledit lot de terre mesure, conformément audit plan, vingt-huit pieds huit pouces de face sur l'avenue Napoléon par cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Constance, desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
J. B. Grinage, avocat pour le plaignant.
2 avril—29—mai 6 13 20 27—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District,

Connue comme Cottage Double, Nos 618 et 620 rue Robert,

Entre les rues Laurel et Jersey.

Third District Building Association vs Charles A. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,137—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robert, Soniat, Laurel et Jersey, désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer, le 25 janvier 1890, annexé à un acte de vente à la "Union Homestead Association" passé pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 29 janvier 1890 et mesurant en mesure américaine, chacun vingt-huit pieds et sept pouces de face à la rue Robert par cent vingt deux pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocat pour les plaignants.
16 avril—16 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme No 5367, rue Magasins, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

Charles B. Fee vs E. J. Cassard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,019—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 22, maintenant 244, borné par l'avenue Peters et les rues Magasins, Leontine et Camp, désigné par le No Quatre et mesurant trente pieds deux et 25|100 face sur la rue Magasins trente pieds de profondeur dans le fond, cent dix-sept pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne séparant du lot 3 et centseize pieds neuf pouces et 32|100 de pouce sur la ligne séparant du lot No 5.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse Orléans.
Harris Gagne, avocat du plaignant.
15 avril—15 16 22 29—Mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District, comme comme le No 1825 rue Berlin,

Entre les rues Baronne et Dryades.

Alphonse D. Denis vs William C. Fulham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,192—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre semble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Dryades et Baronne, mesurant cinquante pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Ledit morceau ou portion de terre étant composé du tout du lot No 6, lequel mesure trente pieds de face à la rue Berlin sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et cette portion du lot No 7, qui touche au lot No 6, mesurant vingt pieds de face à la rue Berlin sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les deux propriétés décrites formant ladite portion de terre de cinquante pieds de face à la rue Berlin sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Carroll et Carroll, avocats pour le plaignant.
16 avril—16 17 19 22 29—mai 6 13 19

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Henry F. Sharp vs ses Créanciers—No 56,458—Cour Civile de District, Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Henry F. Sharp soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant George W. Dearing, Jr., notaire public, en son bureau, No 211 Passage de la Bourse, en cette ville, commençant MARDI, le 17me jour de mai 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1898.

(Signé) T. C. W. ELLIS, juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux grands ilets de terre de valeur dans le Septième District, avec améliorations, etc.

John J. Paquette vs Mme Rachel L Benton, exécutrice testamentaire dative.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,184—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson de cet Etat, désigné comme ilet No 289 A, nouveau No 618, borné par l'avenue du Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à vingt-six, inclusivement, d'après un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, en date du 5 mars 1866 et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin, ancien notaire en cette ville, les lots Nos 1 à 10, les deux inclusivement, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face sur l'avenue du Canal, par une profondeur sur chacun de cent dix-sept pieds six pouces; lots 11, 12, 13 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de cent cinquante pieds Lots Nos 14 à 23, les deux inclusivement, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de cent dix sept pieds six pouces et les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dix-Septième sur cent cinquante pieds chacun de profondeur.

2°. Vingt-six certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelques sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant les lots numérotés de 1 à 26, les deux inclusivement, dans l'ilet 289, nouveau 619 lequel est borné par l'avenue du Canal, les rues Dublin Dixon et Dix-huitième, étant le tout du dit ilet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Canal et Dublin, et trois cent vingt-six pieds de face sur chacune des rues Dixon et Dix-huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser, Jr., avocat du plaignant.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etat de la Louisiane
vs
Juan Anton Magan alias Martinez alias Gonzalez.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27 125—En vertu d'un writ de fieri facias, Jean M. Cassagne, garant à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 juin 1898, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir—

1. Une certaine portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 7 (maintenant Det 323) borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Ste-Anne et Demaine et composée des lots de terre suivants, à savoir:

1. Un lot de terre composé au fond des lots désignés par les Nos 130, 131 et 102 dudit ilet No 7 on 323, sur un plan fait par De Armas, et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, 59 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté de la rue Ste-Anne, de la amoindrissant de 6 pouces et s'élendant à une autre profondeur de 29 pieds 9 pouces et 7 lignes et mesurant 89 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine et 30 pieds dans le fond, et

2. Deux lots de terre touchant au lot ci-dessus décrit, désigné comme lots Nos 128 et 129 et mesurant chacun 30 pieds de face sur ladite rue Dorgenois par une profondeur de 149 pieds 1 pouce et 6 lignes. Le tout conformément audit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de Jean M Cassagne, sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. E UNIACKE,
Shérif Criminel.
4 mai—4 10 17 24 31—juin 7

VENTES A L'ENCAN

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU SYNDIC.

JEUDI 19 MAI 1898, à 11 heures A. M.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 50,562, et adressé aux soussignés syndics, il sera vendu à la date ci-dessous, au magasin, No 315 rue Magasins, au plus haut enchérisseur—

Un certain lot de marchandises, consistant de valves en cuivre, siffiets, huiliers, écrous de voitures, clous, "journal boxes", roues, rondelles en fer, tuyaux en cuivre, shafting pipe covering, etc., acheté à la vente du syndic de M Schwartz & Cie le 13 janvier 1898. Une liste desquels peut être vue au Bureau des Syndics, 315 rue des Magasins.

Les marchandises peuvent être inspectées à tout moment avant la vente.

Ces marchandises sont vendues pour le compte des acheteurs précédents qui ont failli à leur enchère.

Conditions—Comptant.

Edward Weid,
Sumpter Turner, Syndics.
SIMMONS & COHN, Encanteurs.
8 mai—8 15 19

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Gentil Cottage

RUE DOUANE, ENTRE LES RUES WHITE ET BROAD.

In re Edward J. McGinnis et al. vs Anne McGinnis et al.

PARTAGE FORCE.

No 54,557 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, le 9 juin 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un jugement de partage et ordre de vente de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté et signé le 2 mai 1898 il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 27 dans l'ilet No 97, borné par les rues Alix, Chestnut